

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :  
**2019\_5\_4**

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

**Objet : Signature de la convention de mise à disposition de parcelles D 1620 et ZP 184 pour mise en place d'une bâche incendie**

L'an deux mille dix neuf, le lundi 23 septembre à 10 h 51, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 12 Septembre 2019

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur CHAMBRE Damien

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame COUSSAUD Béatrice

**Secrétaire de Séance** : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de mise à disposition d'une partie des parcelles D 1620 et ZP 184 appartenant à M. COHO Frédéric, pour un déploiement d'un ensemble d'équipements concourant la lutte contre l'incendie (localisée sur le plan joint).

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les conditions de la convention relative à la mise à disposition d'une partie des parcelles D 1620 et ZP 184 de M. COHO Frédéric pour le déploiement d'une ensemble d'équipements concourant la lutte contre l'incendie;
- Autorise M. le Maire à signer la convention;

**Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 23/09/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot